



Au Chits, ce sont plus de 4 000 professionnels de santé qui font fonctionner les services. PHOTO C.M.

La CGT dénonce le déclin organisé de l'hôpital public

TOULON

À l'occasion de l'assemblée générale de la CGT du centre hospitalier intercommunal de Toulon-La Seyne, le syndicat a cherché à établir le diagnostic d'un service public qui se dégrade aussi bien nationalement que localement.

Lya de l'argent pour les uns et pas pour les autres », déplore Christophe Prudhomme, médecin urgentiste en Seine-Saint-Denis et responsable de la fédération CGT de la santé et de l'action sociale. Lors de l'assemblée générale de la CGT du centre hospitalier intercommunal de Toulon-La Seyne (Chits), on en a eu la traduction concrète. « Ici, indique Marie-Christine Guyot, secrétaire générale de la CGT du Chits, la direction nous annonce un déficit de 28 millions alors

qu'on sait que nous sommes excédentaires. Où va l'argent ? », interroge-t-elle trois mois après avoir demandé des comptes, en vain. « On est face à une situation où les hôpitaux engraisent les établissements bancaires, ajoute Christophe Prudhomme. Et quand il faut faire des économies pour éponger leur trésorerie, ils les font sur les salaires. » Baisse des effectifs, surcharge de travail, violences quotidiennes... en deux ans, le Chits a connu trois suicides, dont celui du chef de service du Samu.

Pour arriver à stopper l'hémorragie, la CGT préconise une hausse de 6% du budget de l'hôpital et réclame que les exonérations de cotisations sociales sur les revenus annexes soient supprimées. « Parce qu'elles ne sont plus compensées par l'État, ce qui a provoqué une baisse des recettes de la Sécurité sociale de 12 milliards d'euros, alors que le trou de la Sécu s'élève à 11,3 milliards d'euros », souligne Christophe Prudhomme. La CGT demande aus-

si à ce que la totalité de la dette des hôpitaux soit prise en charge par l'État.

Un combat solitaire

Sur le terrain, les langues se délient de plus en plus. Le manque de moyens et de personnel plongent trop souvent les praticiens dans des impasses, ce qui provoque parfois des drames, comme dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre 2023, au cours de laquelle un très jeune homme, Lucas est décédé aux urgences de l'hôpital d'Hyères. « Aujourd'hui, ces combats, nous sommes très peu à les porter », déplore le docteur Vincent Carret, médecin urgentiste et délégué de l'association des médecins urgentistes de France, qui à trois reprises a envoyé une lettre au procureur de la République pour dénoncer les conditions de travail dans les hôpitaux publics.

Cesar Mazouzi

Contactée, la direction du Chits n'a pas souhaité répondre à nos questions

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE SOLLIÈS-PONT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF À LA PROCÉDURE DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024
AU MERCREDI 30 OCTOBRE 2024 INCLUS

En exécution de l'arrêté municipal du 6 septembre 2024, il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune de Solliès-Pont, ayant pour objet la modification du zonage sur le secteur des Anduès (la partie concernée par le secteur de mixité sociale MS06 est intégrée à la zone UC), l'ajouts et suppression d'emplacements réservés, et diverses corrections ou précisions réglementaires suite au retour d'application du PLU.

Par décision n° E2400041/83 du 29 août 2024, le tribunal administratif de Toulon a désigné Monsieur Henri-Philippe BAILLY, en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Solliès-Pont ou service urbanisme, allée de la greffière, du lundi 30 septembre ou mercredi 30 octobre inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (8h30-12h00 et 13h30-17h00 du lundi ou vendredi).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et signer éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête
- ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie, soit :

Mairie de Solliès-Pont
à l'attention de Monsieur Henri-Philippe BAILLY,
commissaire enquêteur
1 rue de la République 83210 Solliès-Pont

- ou par courriel à l'adresse : enquetepublique@solliespont.fr

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site officiel de la ville de Solliès-Pont, à l'adresse suivante : <https://www.ville-solliès-pont.fr> rubrique Cadre de vie / Urbanisme-habitat-publicité - enquête publique sur la modification n°3 du PLU. Un accès gratuit au dossier sera possible sur un poste informatique à la Maison France Services sise 1 bis rue de la République à Solliès-Pont, du lundi ou vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Les observations transmises par la voie postale et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables en mairie. L'ensemble des observations transmises par voie électronique sera consultable sur le site officiel de la commune.

Le commissaire enquêteur recevra le public au service urbanisme lors de permanences fixées :

- Lundi 30 septembre 2024 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 11 octobre 2024 de 13h30 à 17h00
- Mercredi 23 octobre 2024 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 30 octobre 2024 de 13h30 à 17h00

Le public pourra recueillir toutes informations utiles auprès du docteur André GARRON maire de Solliès-Pont, responsable du projet de modification du PLU, ou du service urbanisme (lieux et horaires habituels d'ouverture) en se rendant sur place, ou par téléphone au 04 94 13 54 74 ou par mail à l'adresse urbanisme@solliespont.fr

Par décision n°CU-2024-3735 du 2 août 2024, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a décidé de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale. Il est précisé que le dossier d'enquête comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, aux heures d'ouverture de ce service (soit de 8h30 à 12h00) du lundi au vendredi, et publiés sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse <https://www.ville-solliès-pont.fr> rubrique Cadre de vie / Urbanisme-habitat-publicité pendant un an.

La modification n°3 du plan local d'urbanisme pourra ensuite être approuvée par délibération du conseil municipal.

Solliès-Pont, le 11 septembre 2024
Le Maire,
Docteur André GARRON

202410019

TOULON. Une cérémonie pour les athlètes olympiques et paralympiques

Le Département du Var a honoré ce jeudi les enfants du pays ayant participé aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. À cette occasion, Jean-Louis Masson, le président (LR) du conseil départemental, a remis une médaille à une douzaine d'athlètes, dont Rayan Rebbadj, qui a remporté la médaille d'or en rugby à sept, ou encore Candyce Chafa, médaillée de bronze par équipe en aviron aux paralympiques. La cérémonie a réuni près de 300 personnes.

H.C. PHOTO S.DAMEN-DEBBIH



Une plateforme pour gérer, en toute autonomie, la parution de vos annonces sur 5 départements

13 | 83 | 84 | 30 | 34

La Marseillaise

annonces-legales.lamarseillaise.fr

Un service client
à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74

annonceslegales@lamarseillaise.fr